



juillet
2025

Déchets • propreté économie circulaire

Compostage

Le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets a été généralisé en France. Sont considérés comme biodéchets les déchets alimentaires (selon consignes) et les déchets naturels biodégradables (végétaux). Parmi les solutions de valorisation des déchets, le compostage constitue certainement la plus connue et répandue.

Déployé facilement en zone pavillonnaire, il demande toutefois davantage d'organisation dans les zones urbaines comme à Vincennes. Compostage collectif en pied d'immeuble, bacs à compost partagés dans certains jardins publics, petits composteurs individuels d'appartement, bacs permettant l'apport volontaire pendant les marchés... Depuis de nombreuses années, la Ville et le Territoire agissent pour favoriser l'accès des habitants à cette pratique vertueuse.

Les enjeux :

La réglementation sur le tri à la source vise à la fois la valorisation des ressources organiques compostables, mais aussi à réduire les quantités en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire.

Le compostage des déchets permet principalement d'améliorer la qualité des sols et de diminuer la quantité de déchets dans les sites d'enfouissement.



Le Territoire Paris Est Marne & Bois fournit gratuitement sur demande au 01 48 71 59 13 ou sur environnement@pemb.fr :

- **Des lombricomposteurs** (trois dimensions disponibles) avec un guide d'instruction;
- **Les composteurs individuels** pour les pavillons avec jardin;
- **Des composteurs collectifs** (pour les végétaux uniquement); à placer en pied d'immeuble. La mise en place de composteurs collectifs implique l'accord de l'assemblée générale de copropriété et la désignation d'au moins deux personnes référentes par site qui se chargeront d'animer le site et d'assurer sa propreté, ainsi que d'aérer le compost.

Pour le compostage de quartier, il est possible de participer à la fabrication d'un compost partagé, en apportant vos déchets organiques dans les sites de compostage dédiés à Vincennes. Avant de composter, il est obligatoire de prendre contact avec les gestionnaires de chaque site pour connaître les modalités de participation et les règles de compostage.

Les détails et les adresses sont disponibles sur le site de la Ville de Vincennes <https://www.vincennes.fr/proprete-dechets/bio-dechets-et-dechets-verts>



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes. Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS

RESSOURCES

<https://www.parisestmarnebois.fr/fr/actualite/des-nouveaux-guides-pour-que-le-compostage-naît-plus-de-secret-pour-vous>

ADRESSE(S) UTILE(S)

Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois

1-3 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

accueil@pemb.fr ou environnement@pemb.fr • 01 48 71 59 13

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30



VINCENNES



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes.
Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).